EAUX DE LA VEAUNE 26260 CH

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022



ID: 026-200090488-20220412-14_2022-DE

Délibération 14_2022 du Comité Syndical Séance du 12 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le 12 avril à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET, Président.

<u>Présents</u>: Christian DELSARTE, Pascal BAUDE, Samuel BEAUGIRAUD, Michel MARTIN, Damien BOGIRAUD, Christian COLOMBET, Patrick ANDRE, René BILLON, Lionel COMBRET, Pascal CLAUDEL, Gérard ROBERTON, Pascal BIANUCCI, Gilles FLORENT, Christophe FAURE, Pascal BIGI, Claude RENAUD, Christelle DEFRANCE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain GIRARDET, Marc THIECHARD, Jean Pierre BANC, Jean Luc COMBRISSON, Etienne LARAT, Hélène LE MEUR

<u>Absents excusés</u>: Jean ABRIAL, Vincent ROBIN, Matthieu ROCHE, Philippe MILAN, Jacques LUYTON, Jean Jacques PEYTEL, Richard BETTON, Patrick GRANGER, Cédric CALLET, Maurice ORIOL, Félicien GIRARDET, Claude FOUREL, Francis DUMAS

<u>Procuration</u>: Jean ABRIAL à Christian DELSARTE, Vincent ROBIN à Michel MARTIN, Philippe MILAN à Pascal CLAUDEL, Jacques LUYTON à Lionel COMBRET, Richard BETTON à Christian COLOMBET, Maurice ORIOL à Christophe FAURE, Félicien GIRARDET à Christelle DEFRANCE, Claude FOUREL à Gilbert MOUNIER-VEHIER

OBJET: Autorisation de lancement d'une consultation pour un emprunt

Monsieur le Président informe le Comité que d'importants projets d'investissement sont envisagés sur 2022 et 2023 :

- Interconnexion avec la commune de GLUN : 292 000.00 € HT;
- Interconnexion avec la commune de PONSAS : 410 000 € HT;
- Création d'un réservoir pour la commune de PONSAS : 400 000.00 € HT ;
- Installation de panneaux photovoltaïques : 250 000.00 € HT.

Afin de financer ces investissements, Monsieur le Président propose de lancer une consultation auprès de plusieurs organismes de crédits pour un emprunt total de 1 000 000.00 €.

Après délibérations, le Comité Syndical :

- Approuve le lancement d'une consultation auprès des organismes de crédit pour un montant de 1 000 000.00 €;
- Autorise le Bureau à effectuer le choix de l'organisme de crédit;
- et Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette opération ;

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme Le Président Christian COLOMBET

